

# FLASH INFO CFTC



## PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR 2026

### 150 € : COMMENT SERA VERSÉE VOTRE PRIME ?

#### COMME DÉJÀ ANNONCÉ...

La Poste versera en **octobre 2026** une **prime de partage de la valeur pouvant atteindre 150 € bruts**, sous conditions.

#### ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

La prime concerne les collaborateurs en activité en octobre 2026 dont la **rémunération totale des 12 derniers mois est inférieure à 40 000 € bruts**.

Les **150 € bruts** correspondent à une présence à temps plein sur la période de référence. Le montant peut être adapté selon le temps de travail et certaines absences.

#### CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

La prime sera versée avec **la paie d'octobre 2026**.

Avant son versement, vous recevrez **un mail indiquant le montant qui vous est attribué**.

Vous aurez alors le choix de :

- ☐ **recevoir tout ou partie de la prime sur votre compte bancaire ;**
- ☐ **placer tout ou partie de la prime sur votre PEG ou PERCO.**

Votre choix devra être effectué depuis **votre espace personnel d'épargne salariale**.

#### ⚠ **Vous ne faites aucun choix ?**

Après un délai de deux semaines, la prime sera versée directement sur **votre compte bancaire**.

## LE REGARD CFTC

**Un coup de pouce au pouvoir d'achat est toujours bienvenu**, mais une prime ponctuelle ne remplace pas une **politique salariale durable et une juste reconnaissance du travail**.

**La CFTC reste à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat et votre reconnaissance.**



**Avec la CFTC, votre pouvoir d'achat est notre priorité.**

<http://www.cftclaposte.fr>  
<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>  
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

